

DE – Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture (DEAP)

Mis à jour le 25 juin 2024

Conditions d'entrée et prérequis

De 17 ans à 29 ans révolus
Au-delà de 29 ans, certains publics peuvent entrer en apprentissage : les publics handicapés bénéficiant du contrat d'apprentissage aménagé (sans limite d'âge), les personnes en création ou reprise d'entreprise, les sportifs de haut niveau, les apprentis en cours de formation préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu.

Public visé

Tout public

Rythme

Alternance

Validation

DE – Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) – Niveau 4

Modalités d'évaluation

Validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de formation

Entrée et sortie permanente

Oui

RNCP 35832 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>

Objectifs professionnels

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Contenu

BLOC 1 – Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1 – Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Module 1bis – Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale

Module 2 – Repérage et prévention des situations à risque

BLOC 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration

Module 3 – Evaluation de l'état clinique d'une personne

Module 4 – Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement

Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

BLOC 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Module 6 – Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

BLOC 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

BLOC 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Module 9 – Traitement des informations

Module 10 – Travail en équipe pluri-professionnelle qualité et gestion des risques

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)

Travaux personnels guidés (TPG)

Formation clinique (stages)

Modalités pédagogiques

DE – Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture (DEAP)

- Formation basée sur la pédagogie d'alternance avec des périodes de formation en centre, des périodes en stage complétées par des périodes de formation en entreprises dont les objectifs ont été définis en début de formation.
- Rythme : formations par module – semaine complète
- Cours, travaux dirigés, travaux pratiques, Suivi individualisé
- Formation en présentiel avec quelques heures en distanciel

Profil des intervenants

- Equipe pluridisciplinaire expérimentée connaissant parfaitement les objectifs du diplôme proposé.
- Référents pédagogiques et coordinateurs pédagogiques, en charge de votre parcours en centre et de votre suivi pour les périodes en entreprise

Les plus

Financement

Prise en charge par l'OPCO ou CNFPT

Taux de satisfaction

66.67 %

Réussite aux examens

100%

Insertion professionnelle

En emploi : 77%

Retrouvez les indicateurs nationaux de l'apprentissage sur inserjeunes.education.gouv.fr

Durée

La formation se Déroule sur une durée maximale de dix-huit mois Durée en centre : 1540 heures maximum pour un cursus complet (formation en centre : 770h – stages : 770h). Selon le diplôme détenu avant l'entrée en formation, des dispenses de modules peuvent être opérées. Pour un cursus partiel entre 721 heures 1 001 heures de formation théorique et pratique (stages)

Délais et modalités d'accès

- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du I de l'article 1er, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique.
- En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 du présent arrêté. » (Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : www.legifrance.gouv.fr)

DE – Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture (DEAP)

- Pré-inscriptions auprès du CFA régional des métiers du sanitaire et social tout au long de l'année

Financements possibles

Prise en charge par l'OPCO ou CNFPT

Poursuite de parcours

- L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile (maternité, service hospitalier, structure d'accueil de la petite enfance, en crèche, halte-garderie, à domicile...)
- Poursuite d'études : Diplôme d'Etat d'Infirmier

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GIP Formation Tout au Long de la Vie
- 28 rue de Saurupt - BP 3035
54012 NANCY CEDEX
- ce.gip@ac-nancy-metz.fr
- 03 83 55 06 58
- SIRET : 18542213600019